



COMPTE-RENDU DU COLLECTIF INFORMATIQUE (SYSTÈMES D'INFORMATION) 30 JUIN 2015 À MONTREUIL

Présents :

| | |
|---------------------|----------------------|
| BALDO Pascale | DISI Pays du Centre |
| BANCON Laurent | DISI Sud Ouest |
| BOURDIN Arnaud | DISI RAEB |
| LEGUELTEL Eric | DISI Paris-Normandie |
| MORIN François | CENTRALE SI-1D |
| RISACHER Michel | DISI Paris-Champagne |
| STOURGIOTIS Nicolas | DISI RAEB |
| THIRION Nicolas | Bureau National |
| YATERA Adama | CAP Numérique |

Ce Collectif s'est tenu dans un cadre assez contraint entre le retour du congrès et les congés d'été qui arrivaient à grands pas. Au moment où les CAPistes siègent, ce Collectif s'est tenu avec un nombre un peu plus réduit de participants que de coutume.

1 - En introduction

Une fois n'est pas coutume, mais dans la tradition de la CGT, un petit focus a été fait sur la situation en Grèce où le pays continuait à lutter seul, contre l'Europe entière, le FMI, La Banque Centrale Européenne et la Commission européenne pour tenter de s'arracher à la politique d'austérité et tenter d'obtenir quelques fonds pour vivre décemment.

Le hasard du calendrier a fait que le Collectif se tenait le jour précis où la Grèce devait rembourser environ 1,5 milliards d'euros au FMI, ce qu'elle n'a pas pu faire.

La crise de l'euro grandit et s'approfondit, et les menaces sur notre monnaie se font toujours plus pressantes. Un article a été envoyé au Collectif sur cette question.

Sur la question du Congrès, chacun a pu noter l'activité importante des sections informatiques tant sur les plans de l'orientation que des modifications statutaires.

Sur les modifications statutaires, le traitement hautement politique – global – réservé à toutes les modifications proposées a fait que les propositions des sections relevant de l'informatique ont été noyées dans la masse des propositions, même si on peut le regretter.

Montreuil, le 4/9/2015

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex

- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Néanmoins, on peut être agréablement surpris du nombre d'amendements informatiques qui ont été retenus dans le document d'orientation. On peut penser objectivement qu'il est proportionnellement supérieur à ceux des camarades d'autres métiers de la DGFIP.

A ce titre, il faut saluer la présence et le travail des camarades dans les différentes commissions, à tous les niveaux que ce soit.

La première CEN vient juste d'avoir eu lieu. Là aussi, la présence de deux nouveaux camarades venant remplacer des sortants, aident à assurer la présence et la voix des informaticiens au sein de la Direction Nationale. L'activité n'est donc pas oubliée et vient s'inscrire pleinement au milieu de toutes celles déjà représentées.

A cette CEN, il a été fait remarqué que l'informatique était la seule activité spécifique identifiée comme telle au sein du BN. Même si la chose est discutable, il a été proposé un nouveau nom au Collectif, afin de bien faire comprendre l'aspect transverse, particulièrement large et général de notre activité, exactement au même titre que toutes les autres missions.

Ce nouveau nom a été accepté, il s'agit à présent d'une mission relevant des SYSTEMES D'INFORMATION.

Nous nous rencontrerons donc dans des prochains Collectifs des Systèmes d'Information.

Enfin, aspect notable qu'il ne faut pas cacher, une des questions qui se posera dans la mandature est la question des droits qui ont déjà diminué. Cette année est un cas à part car la notification a été très tardive par la DG, et il faudra bien que cela soit pris en compte. Néanmoins, les années à venir seront forcément difficiles et à réfléchir.

Enfin, dernier point à réfléchir est que nous avons une réponse officielle de notre directeur général (B. Parent) aux interpellations que nous lui avons adressées par lettre ouverte signée de notre secrétaire Général.

La question est à creuser particulièrement car des zones de flou persistent dans les réponses et il semble parfaitement envisageable de poursuivre l'action auprès de la CNIL car les premières remontées que nous avons font état d'une connaissance parfaite par les sociétés privées des documents scannés en vue des éditions.

Il y a donc fort à parier que le gouvernement américain est au courant de toutes les informations fiscales émanant de France.

2 – Suite du dernier Congrès et de la première CEN

La majorité des présents au Collectif l'étaient au Congrès. Il a été souvent mal vécu le travail harassant en commission, qui, même s'il doit être fait, pourrait éventuellement être envisagé autrement. Les tensions issues de la commission des candidatures ont été fortement ressenties par des participants et la volonté d'avoir une CEN apaisée en capacité de travailler a guidé certaines actions. Le jeu aurait été calmé par des membres de la CEN présents.

Pour certains participants, des pressions centripètes (allant vers l'explosion) se sont exercées au congrès. Ces problèmes se sont réglés progressivement, notamment grâce au temps d'intervention. Le congrès s'est ressoudé face à l'intervention de l'UGFF.

Par la suite il a été fait observé que l'UGFF a dû abandonner le terrain sur les questions de l'interministérialité lors de sa conférence nationale.

Mais certains regrettent être partis sans perspectives de travail syndical et que c'est donc à la nouvelle CEN en place qu'incombera la responsabilité d'impulser l'action en lien avec les sections. Pour renverser le rapport de force, la responsabilité d'insuffler un mouvement ne pourrait venir sur le terrain que des services les mieux organisés et des plus touchés. Mais en attendant, certains considèrent qu'il manque une stratégie de lutte, et qu'elle pourrait se développer par la coordination des collectifs avec la CEN et BN.

La première CEN a été vécue sous une certaine tension par des participants où les membres de cette CEN étaient sur le qui-vive. Il a été rappelé que cette dernière a entériné le nouveau nom du Collectif qui devient celui des systèmes d'information.

Pour d'autres, cette première CEN a été vécue comme faisant beaucoup de place aux questions de méthodes, mais encore assez à la stratégie de lutte concrète sur le terrain qui serait à développer par la suite.

Il a été rappelé que l'idée d'une « guérilla » était envisagée, menée de façon locale par les sections pour faire face aux actions, également décentralisées de la Direction, qui n'impulse plus son pouvoir central. Néanmoins, certains intervenants ont rappelé la nécessité d'une coordination au niveau national avec tous les collectifs qui se mettent en place. En cela, l'informatique ne peut que jouer un rôle central car elle se trouve au service de tous. Il n'est en effet aucun service ou métier qui n'utilise l'informatique, voire dont la mission n'est pas « formatée » par les logiciels métiers que ces derniers utilisent.

En corollaire de cette première CEN, la question des droits syndicaux a été plusieurs fois abordée et commentée. Ainsi en DISI RAEB, les quelques 70 droits alloués auraient déjà, en cette moitié de l'année, été consommés. En DISI Sud-Ouest, il a été estimé que malgré les élections de 2014, le développement de l'activité en cette première moitié de 2015 (HMI, nouveaux militants s'investissant...) fait montre d'une consommation supérieure qui n'est pas en rapport avec les droits alloués.

Il existe aussi à ce titre localement des différences entre les droits alloués par l'administration qui ne sont pas en rapport avec les droits calculés par la section. Un différentiel est à élucider.

A Paris-Champagne, on estime que la clef de répartition a le mérite d'introduire une répartition mathématique des droits, selon des critères rigoureusement égaux pour chacun. Le lissage qui peut intervenir par la suite a par opposition l'inconvénient d'introduire des discussions sans fin.

3 - Vie des services - Questions RH

La vie des services peut être vue de manière indépendante des questions RH. Mais à présent, la baisse des effectifs (question éminemment RH) est telle qu'elle a des conséquences directes sur la vie des services.

Il ne devrait ainsi plus n'y avoir que 11 services de RH dans toute la DGFIP (mutualisation des fonctions support). Bien sûr, cela a des conséquences sur les DISI... Mais pas uniquement. Il a été ainsi rappelé que 41 directions devraient être restructurées en 2016 dans les SIE.

En informatique, il ne semble pas y avoir le moindre service qui n'est pas touché :

Exploitation, conception, assistance, jusqu'à l'édition nationale de Meyzieu. Il n'est pas une DISI, où lorsque la situation des CID est abordée, elle n'est pas déclarée comme catastrophique. En DISI Sud-Ouest, un CHS spécifique a été demandé et obtenu sur la question de l'assistance.

A Montpellier, on dit qu'il y aura de moins en moins de CID, car cela coûterait trop cher au département. L'administration privilégie l'AT de niveau 2.

La vie des services devient quelquefois invivable.

Au plan de la direction elle-même, on avoue quelquefois n'avoir « aucune visibilité » comme à la DISI Paris-Champagne. S'il y a un manque de postes, la Direction demande en Centrale.

La question se pose si la Direction n'organise pas sa propre insolvabilité.

En DISI Sud-Ouest, on parle des CTL comme d'une journée d'information, où l'avis n'est pas sollicité, sauf sur l'approbation des PV et la question du DUERP

Devant le manque d'effectif et la difficulté de recruter des informaticiens par l'administration

(selon ses propres déclarations), de nouvelles formes « d'embauches » sont effectuées.

✓ Ainsi, le recrutement de techniciens de communication (cadres B) serait possible en interne pour un statut interministériel. De même serait créé un nouveau corps interministériel des ingénieurs des systèmes d'information et de communication par le décret n°2015-576 du 27/05/2015.

✓ L'apprentissage en informatique : c'est également une nouvelle forme de collègues qu'il risque de devoir s'habituer à rencontrer. Cela pose une question de fond car ces personnels ne sont pas recrutés au sens où on l'entend traditionnellement. Cela constitue une introduction encore plus grande des contrats de droit privé au sein de l'administration. Ainsi à Paris-Champagne, on en attendrait 3 pour un BTS et 1 pour une licence professionnelle. Or, le maître de stage doit normalement être une personne qui a le diplôme préparé. Et on sait qu'il existe des cadres C qui sont titulaires de diplômes à Bac + 5, ou bien des cadres A qui n'ont pas le Bac. Il y a ici un problème manifeste de titre qui prime sur le grade et qui casse le statut.

En DISI Sud-Ouest, il devrait y en avoir 5 (1 SIL, 1 équipe et sécurité, 1 en développement, 2 en CID). Même si concrètement, le maître de stage devrait être un cadre A ou cadre A+, ce serait concrètement un cadre B-programmeur. La charge de travail pèsera encore plus sur les collègues...

La question spécifique du centre d'édition nationale de Meyzieu a également été discuté.

Il existe un vrai problème de pénibilité accentué par un problème de manque d'effectif. Ainsi, en mise sous pli, ce travail n'est pas prévu pour être en mono-poste. Or, c'est ce qui arrive alors qu'à la base il devrait y avoir 2 à 3 personnes. Cela a fait l'objet d'un GT sauf qu'on est passé au volontariat...

De même, il devrait y avoir 2 personnes sur 8 lignes de production. Or, il existe 3 vacances d'emploi et 6 personnes sont sur le départ.

La cible à Meyzieu est de 80 personnes. Or, il en y en a péniblement 50.

Il y avait ainsi 140 millions de pages éditées à Meyzieu en 2014, en stagnation. Cela est peut-être aussi le signe d'un problème de rentabilité à Meyzieu et serait le début de la limite d'activité imposée au centre et son effectif.

Par ailleurs, des apprentis au nombre de 6, sont attendus, d'un niveau BTS. D'après le directeur, on devrait se sentir honoré, mais cela pose un problème d'éthique : Dans le cadre d'un apprentissage, quel est le sens de faire travailler des jeunes qui ne resteront pas ?

De manière assez proche, au dernier GT il a été dit que l'activité de la paye serait transférée des anciens DI vers les anciens CSI, mais cette décision peut paraître malhonnête dans la mesure où on discute d'une mission dont on nous dit à présent qu'elle doit être dématérialisée. S'il n'y a plus de mission, quelle activité resterait-il ?

Jusqu'à présent, il a été fait remarqué que la Direction avait choisi de caler son activité sur les pics d'activité... Mais cela n'était vrai que jusqu'à présent et ne doit pas préjuger, hélas, de l'avenir.

Enfin, sur la question de la paye, on commence à voir la perte de la compensation de la CSG sur les personnels pour ceux qui ont la prime informatique :

- ✓ environ 60 euros par mois pour un PSE ;
- ✓ environ 38 euros par mois pour un B programmeur ;
- ✓ environ 30 euros par mois pour un C PAU.

4 - Action Collective

Face à tous ces constats, la volonté d'une action collective a été souvent évoquée, sous diverses formes, là où elle est possible. Certains pensent déjà devoir en parler entre nous pour se mettre d'accord pour septembre.

Il a été question de commencer par un tract dans la continuité du 9 avril pour la rentrée.

D'autres ont réfléchi à des tracts de rentrée en direction du contribuable, en convoquant les médias, et en direction des services d'autre part, distribués aux collègues devant les pointeuses.

Sous diverses formes encore non définies, le centre d'édition de Meyzieu a été plusieurs fois cité. Ainsi, il

faut rappeler que le centre de Meyzieu est tout à fait particulier au sein de la DGFIP, car il s'agit en fait d'une vraie usine de production, cas assez unique au milieu de notre administration. De ce fait, c'est un public qui est normalement sensible au discours général de la CGT. Pourtant, on voit la différence de règles en place suivant les ESI :

- ✓ A Meyzieu, on monte sur des tabourets dans le cadre du travail
- ✓ A Paris-Champagne, c'est interdit

Il y a donc peut-être là l'occasion de saisir l'inspection du travail.

En tout état de cause, une HMI pourrait être programmée pour la rentrée à Meyzieu.

Néanmoins, il apparaît qu'une nécessité de stratégie de lutte doit être mise en place. Mais pour cela il faut analyser là où existent des vrais difficultés.

- ✓ La possibilité de grèves tournantes a été discutée.
- ✓ La possibilité de réunir des collectifs avec d'autres syndicats a aussi été évoquée.

D'une façon générale, il a été convenu qu'il faut retenir des pistes d'actions. Pour certains, une forme de « Collectif action » est à créer. Dans une thématique liée, il a été noté l'importance de la communication en cas d'action avec une cellule à mettre en place pour recenser les personnes actives, les correspondants possibles (médias, etc...). Mais il faut que pour chacun les buts, la recherche des moyens, les origines ou les raisons d'un engagement personnel soient clairs.

Pour certains, l'analyse est faite que le gouvernement a peur que l'action et les débordements viennent de la base, et qu'il faut donc aller dans le sens d'un affrontement, d'un choc. Les élections régionales sont d'ailleurs en toile de fond avec la question de la territorialité qui se profile et devrait naturellement venir sur le devant de la scène.

Dans ce sens, la question de fond de la fusion entre IR et CSG entraînerait la suppression de la progressivité est un problème porteur à tous les niveaux, pour les effectifs en interne, comme pour les contribuables en externe. Certains doivent donc se demander quels services vont être supprimés.

Sur la question des emplois et des statuts, la DISI Paris-Champagne s'est décidée à l'action pour la rentrée en allant à Bercy.

Enfin, le télétravail a été évoqué et il a été rappelé qu'il serait bon que la CGT prenne position sur cette question.